

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT DE COLLECTE  
DES ORDURES MENAGERES  
DE L'EST VENDEEN

Arrondissement  
De LA ROCHE SUR YON

SEANCE DU 30 JANVIER 2024

N° OM30012403

CM/BB

L'an deux mille vingt-quatre, le trente du mois de janvier, à 18H30, à la Salle du Petit Lundi, à Saint-Prouant, a eu lieu l'Assemblée Générale du Syndicat de Collecte des Ordures Ménagères de l'Est Vendéen, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MALLARD, Président.

Date de convocation : 24/01/2024

Nombre de Conseillers Syndicaux : 36

Nombre de votants : 24

Nombre de présents : 23

Nombre de oui : 24

**PRESENTS :** Adeline AUBERGER, Emmanuelle MOREAU, Michel VINCENDEAU, Franck JAUD, Alain SCHMUTZ, Christian PELLETIER, Alain CAREIL, Jean-Michel CHATONIER, Pascal COUSIN, Christian GUENION, Jean-Yves BRICARD, Sylvie MARIOT, Valérie TONARELLI, Jean-Louis CORNIERE, Jeannick DEBORDE, Daniel DRAPEAU, Christian DROUULT, Anthony GRIMAUD, Isabelle MOINET, Philippe RIPAUD, Yannick SOULARD, Emmanuel TESSIER, Jean-Pierre MALLARD formant la majorité des membres en exercice.

**EXCUSES :** Anne BIZON, Jean-Claude MARCHAND (pouvoir à Christian PELLETIER), Anne ROY, Dominique MARTIN, Frédéric PORTRAIT, Claude CLERJAUD, Edwige GODET, Damien CRABEL, Daniel MOTTARD, Yvan CHENU, Hélène MADORRA, Jérôme CARVALHO, Lionel GAZEAU.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité Syndical a nommé Monsieur Yannick SOULARD pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2023**

Considérant, qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Statuant** sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023

**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	185 609,54
- un excédent reporté de :	1 034 182,96
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	1 219 792,50
- un excédent d'investissement de :	3 968 365,84
- un déficit des restes à réaliser de :	83 423,88
Soit un excédent de financement de :	3 884 941,96
<b>DÉCIDE</b> d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCÉDENT	1 219 792,50
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	130 000,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	1 089 792,50
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	3 968 365,84

Fait et délibéré à Saint-Prouant, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Le Secrétaire de séance

Signé électroniquement par :  
Jean-Pierre MALLARD  
Date de signature : 01/02/2024  
Qualité : Président du SCOM Est  
Vendéen

Signé électroniquement par : Yannick  
Soulard  
Date de signature : 01/02/2024  
Qualité : Vice-président du SCOM Est  
Vendéen